

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2022

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le sept mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 14
- Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 3 mars 2022

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, BOREAN Hervé, Pauline BENOIT, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Lydie LEMERLE

Procurations : GRANET Jean-Christophe à Pierre CUSIN

BRUN CHOPPY Adrien à Vincent HUMBERT

TERRIER Christine à Gérard LACROIX

VIDONNE Vincent à Cécile HAGE

Excusée : DASCY-LASSOUT Valérie

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUMBERT demande à l'ensemble des conseillers présents s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 07 février 2022 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire Vincent HUMBERT propose d'ajouter un point de délibération « Complément à la convention 2021 entre la commune et 30 millions d'amis en vue des actes de stérilisation et d'identification des chats errants » : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Accueil de Monsieur Michel VINCENT, animateur Usses et Bornes et présentation du projet « Fenêtre sur Paysage » :

L'objectif de « Fenêtre sur Paysage » réside dans la valorisation du patrimoine des territoires autour des chemins de St Jacques de Compostelle pour le faire découvrir aux pèlerins et randonneurs mais surtout aux habitants et locaux dont le chemin traverse leur territoire... Une véritable aventure collective pour fédérer divers acteurs sur un même projet et créer du lien social entre artistes, locaux, visiteurs.

Actuellement en cours en Occitanie, ce projet s'articule sur 3 axes :

- La réalisation d'œuvres d'Art à partir de matériaux et de savoir-faire locaux, installées le long du Chemin de Compostelle et permettant un abri sommaire en cours de journée
- le déploiement d'animation populaire et festive autour de ces œuvres, des refuges...
- des créations In-situ qui peuvent prendre différentes formes comme c'est le cas en Occitanie (itinéraire sonore, détournement d'objets du monde agricole.)

Les élus donnent un avis favorable à ce projet sur Andilly.

DELIBERATIONS

1) Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) : contribution commerciale en investissement et fonctionnement du SYANE.

Suite à des contacts avec le département de la Haute-Savoie, il est souhaité la mise en place d'une borne de recharge rapide pour deux véhicules en simultané. Compte tenu du site touristique fort du Grand Parc d'Andilly le choix du lieu s'est fait sur Jussy dans le Virage sur l'aire du Moai.

Habituellement, une convention financière est prévue pour un financement à 50% par le Syane et 50% pour la commune d'accueil. Or la présence du site touristique permet un aménagement financier passant la convention à 80% pris en charge par Syane et 20% par la Mairie.

Ainsi le coût total pour Andilly s'élèvera à 2700 € pour les investissements auxquels s'ajoutent 450 €/an de frais d'entretien et de suivi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, valide l'installation de cette borne électrique selon les conditions évoquées.

2) Projet de création d'une cantine garderie dans le cadre de l'extension du groupe scolaire : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à L'investissement Local (DSIL) 2022

Dans le cadre de l'extension du groupe scolaire Andilly – Saint-Blaise, Monsieur le Maire propose de procéder à une demande de subvention au titre du DSIL 2022 pour les investissements prévus à hauteur de 1,5 millions d'Euros supportés par Andilly à 67 % et Saint-Blaise à 33% pour la cantine-garderie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, autorise Monsieur le Maire à procéder à la demande de cette dite subvention.

3) Protection environnementale : acquisition des Parcelles B1580 et B1668 « Landes » à Jussy

Avec la volonté de protection environnementale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune achète au DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ces deux parcelles en zonage N au PLU en vigueur au prix estimé par France Domaine soit 1500 euros (tous frais à charge de l'acquéreur),

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, valide l'achat de ces deux parcelles.

4) Tènement appartenant à Mr DUPOIX et Mme CUSIN, cédée à la commune d'Andilly pour 1€ symbolique

Afin de sécuriser le cheminement piétonnier le long de la Route de Vers, Monsieur le Maire propose d'acheter partie de deux parcelles A 1857 et A 1332, soit un tènement de 17 m2 au prix de un euro.

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve l'achat de ce tènement pour 1 euro.

5) Approbation de la création d'une servitude de passage perpétuelle et tous usages entre les propriétés de Mme CUSIN Laurie, de Mr DUPOIX Romain, de la copropriété et de la commune d'Andilly

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une servitude de passage perpétuelle et tous usages au profit de la Commune d'ANDILLY doit être créée pour circulation entre l'Impasse du Fournil et le tènement communal ainsi qu'au niveau de la sortie du parking sur la RD Route de Vers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve constitution d'une servitude de passage perpétuelle et tous usages grevant les parcelles privées de Mr DUPOIX et Mme CUSIN, les frais de géomètre et acte notarié pris en charge à 50 % par la commune.

6) Complément à la convention 2021 entre la commune et 30 millions d'amis en vue des actes de stérilisation et d'identification des chats errants

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été reconduite en 2021 entre la Commune et la Fondation 30 millions d'amis dans le but de stériliser et d'identifier ces animaux. Cette convention a permis un co-financement des actes de stérilisation et d'identification à 50% pour chacune des parties.

Le besoin pour l'année 2021 avait été évalué à 20 chats à stériliser et à identifier. Mais la multiplication des chats errants sur la commune a engendré un dépassement du budget prévu, à hauteur de 260 euros TTC pour la Commune (et 260 euros TTC à la charge de l'association 30 millions d'amis), conformément au complément à la convention 30 millions d'amis de l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve la signature du complément à la convention 2021, et donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires aux actes de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Groupe de travail Appel public à concurrence Fourniture Repas Collectifs Périscolaires 2022-2025 : ce groupe de travail sera composé de Alexiane DANIEL, Hervé BOREAN et Vincent HUMBERT
- b) Discussion sur la situation en Ukraine, accueil possible ou non de réfugiés
- c) Calendrier des élections 2022 et tenue des bureaux de vote.

Le conseil municipal est levé à 23h10.



Le 14 mars 2022

Mr le Maire,
Vincent HUMBERT